Présentation de l'avis sur les discriminations syndicales

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 13/07/2017

Saisine liée : REPÉRER, PRÉVENIR ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS SYNDICALES

Revoir l'intégralité des débats

Présentation du projet d'avis *rapporté par M. Lionel Marie et M. Jean-François Pilliard, au nom de la section du travail et de l'emploi présidée par Mme Sylvie Brunet.*

Intervention de M. Patrick GOHET*, adjoint au Défenseur des droits en charge de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité, dans le cadre du partenariat entre les deux institutions.*

Message de Muriel Penicaud*, Ministre du travail envoyé à l'occasion du vote de cet avis.*

Déclarations des groupes

Vote

La discrimination syndicale, sous toutes ses formes, est incontestablement un frein au développement d'un dialogue social de qualité qui doit être fondé sur le respect mutuel des acteur.rice.s.

Une grande partie des recommandations formulées dans le projet d'avis visent à assurer une meilleure visibilité de la contribution des partenaires sociaux au dialogue social dans la branche et l'entreprise mais également au niveau interprofessionnel. La visibilité et la reconnaissance des acteur.rice.s syndic.ale.s.aux constituent une dimension essentielle de la prévention des discriminations.

© - copyright CESE - Novembre 2026